

Citoyens et citoyennes,
Collègues du conseil municipal,
Gestionnaires et membres du personnel municipal,

Historiquement, chaque année, la Loi sur les cités et villes obligeait le maire d'une municipalité à présenter un portrait de la situation financière de la Ville, en l'occurrence :

- ◆ les résultats financiers pour la dernière année, terminée le 31 décembre 2015, lesquels sont pourtant présentés au printemps précédent;
- ◆ des indications préliminaires quant aux résultats prévisibles pour l'exercice en cours;
- ◆ un état à jour des dépenses en immobilisations autorisées pour l'exercice 2016;
- ◆ un aperçu des principales orientations qui serviront à la préparation du budget de fonctionnement et du budget des dépenses en immobilisations pour le prochain exercice financier.

Ce rapport comprenait également, en annexe, un tableau décrivant le traitement des membres du conseil municipal et les allocations de dépenses qui leur sont accordées.

Toujours en vertu de la loi, nous étions tenus de déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, conclus par la Ville depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportait une dépense totale qui excède 25 000 \$. Ces listes peuvent être consultées au bureau de la greffière.

1. LES ÉTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont démontré un excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé de 14,8 M\$.

Comme je l'ai mentionné au cours des dernières années, les services municipaux sont, de par leur nature même, des services de première ligne, ce qui rend les activités municipales particulièrement sensibles à tous les soubresauts, que ces derniers soient politiques, économiques ou même climatiques. Par conséquent, les finances municipales sont très vulnérables à une multitude de facteurs sur lesquels les élus et les gestionnaires municipaux n'ont, à toutes fins pratiques, aucun contrôle.

C'est pourquoi il est de notre devoir, comme gestionnaires des deniers publics, de conserver une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux imprévus, et ce, sans égard à l'origine de ceux-ci.

2. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE EN COURS

Selon les renseignements actuellement disponibles, en excluant les résultats des organismes faisant partie du périmètre comptable, l'exercice financier 2016 pourrait se solder par un modeste surplus de quelques millions de dollars. Ce n'est toutefois que lors de la production des états financiers 2016, au printemps prochain, que les résultats finaux seront connus.

3. LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Les dépenses en immobilisations autorisées depuis le début de l'exercice totalisent une somme de 93,6 M\$, incluant les sommes assumées par des tiers, comme les gouvernements fédéral et provincial.

Cette somme comprend un montant de 21,6 M\$ pour le réseau électrique sherbrookoïse.

4. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DU BUDGET 2017

Depuis des décennies, la présentation du rapport annuel du maire sur la situation financière s'inscrit dans le cadre des innombrables obligations, contraintes, charges, responsabilités, normes, lois, paramètres et règlements qui nous sont imposés par le gouvernement du Québec.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a déposé, en septembre dernier, un projet de loi qui reconnaît le rôle des municipalités comme gouvernements de proximité et qui, incidemment, met fin à l'existence de certains des irritants les plus flagrants, notamment le rapport du maire sur la situation financière.

Je vous ai dit l'année dernière que j'espérais de tout cœur qu'il s'agissait de la toute dernière fois que je me livrais à ce coûteux et inutile exercice. La réalisation de mon vœu aura été retardé d'un an, mais je vous confirme que cette fois nous y sommes et que vous venez de lire la toute dernière version du « rapport du maire sur la situation financière ».

Je vous remercie de votre intérêt.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS

AUX ÉLUS ET AUX ÉLUES EN 2016

RÉMUNÉRATION DE BASE

Maire	142 438 \$
Conseillers et conseillères	33 182 \$
Conseillers et conseillères d'arrondissement	13 295 \$

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Maire suppléant	6 493 \$
Présidence du conseil (président d'assemblée)	12 987 \$
Présidence du comité exécutif	20 660 \$
Membres du comité exécutif	12 987 \$
Présidence du conseil d'arrondissement par district :	
Arrondissements de Brompton et de Lennoxville	7 274 \$
Arrondissements de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville, du Mont-Bellevue et de Jacques-Cartier	14 549 \$
Arrondissement de Fleurimont	18 186 \$
Présidence ou vice-présidence de comités ou de corporations :	
Comité consultatif d'urbanisme	10 035 \$
Comité de l'environnement	10 035 \$
Comité de la sécurité publique	10 035 \$
Comité des relations interculturelles et de la diversité	6 493 \$
Corporation de développement commercial de Sherbrooke	10 035 \$
Comité de développement social et communautaire	10 035 \$
Comité de la culture	6 493 \$
Comité du sport et du plein air	6 493 \$
Comités de retraite et d'assurances	6 493 \$
Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke	6 493 \$
Conseil de direction d'Hydro-Sherbrooke	6 493 \$
Destination Sherbrooke	10 035 \$

ALLOCATIONS DE DÉPENSES

Maire, conseillers et conseillères	16 216 \$
Conseillers et conseillères d'arrondissement	6 647 \$